



N° SAU/040 – 15 avril 1961

LE PÉCHÉ DANS L'ISLAM POPULAIRE MAGHREBIN

Nous avons déjà parlé de la notion de transcendance divine selon la mentalité musulmane, ainsi que de l'attitude religieuse centrée sur la "vertu" de patience-résignation, support des épreuves et endurance ("eç-çabr"), toujours encore une fois selon les réactions populaires traditionnelles (1). Ces réactions sont sans doute dépassées chez beaucoup de jeunes qui se veulent "évolués" et "modernes", mais elles ne manquent pas de réapparaître néanmoins dans les moments d'épreuves, de souffrances et à l'instant suprême de la mort.

On s'en remet donc avec confiance à Dieu, qui fait ce qu'il veut. Tout le monde connaît le verset coranique: "Dieu guide qui il veut et égare qui il veut", et cependant l'homme de bon sens sait bien se reconnaître pécheur ; il a parfaitement conscience de dépasser souvent les limites et, s'il est pieux et sincère, il ne manque pas, à sa manière, de revenir à Dieu. Certes, ce sont normalement sur les fautes légales, celles que le Coran et le Droit cataloguent, que l'examen porte, à condition toutefois que le musulman en soit instruit ; mais surtout le musulman, pas plus qu'un autre homme, n'est dépourvu de cette loi naturelle et de cette voix de la conscience qui, au fond de son cœur, lui permettent de distinguer le bien du mal avec rectitude, quand du moins la passion ne l'emporte pas ou quand le milieu de vie n'a pas déformé et perverti les saines réactions intérieures.

Toutefois, si déjà dans l'Ancien Testament, le juif pieux ne pouvait avoir la même notion du péché que la nôtre, parce que nous connaissons jusqu'à quel point Dieu nous aime, à plus forte raison dans l'Islam. Ici, la notion de transcendance de Dieu, appauvrissante et desséchante, ainsi que celle de la toute-puissance divine, marquent, en calcinant et pétrifiant, l'idée que le musulman se fait de la faute, comme elles le font pour bien des aspects de la piété musulmane traditionnelle. En outre, le musulman, de style traditionnel, croit son salut assuré grâce à la "chahada" sincèrement récitée. Seule la foi sauve et seul le péché de ceux qui donnent des "associateurs" à Dieu sera puni du châtement éternel.

Cette notion de péché dans la mentalité populaire draine des valeurs, certainement, mais celles-ci, comme les autres valeurs musulmanes, sont à rectifier, purifier, orienter.

Le CORAN

Le CORAN énumère en divers passages un certain nombre de péchés condamnés (cf 7,31 ; 6,152 ; 4,51, etc...), mais le plus grand est évidemment de donner des "associateurs" à Dieu. Il est impardonnable. Les autres péchés ne restent pas pour autant impunis, Les hommes, en effet, se reconnaissent coupables et auteurs du tort qu'ils se font à eux-mêmes en pêchant.

Selon une étude du Père d'Alverny (2), le péché dans le Coran serait à comprendre selon une optique, non pas de refus, mais d'oubli des bienfaits de Dieu. L'insouciance morale, l'attachement aux

biens de ce monde et aux passions, un certain endurcissement et la complaisance prêtée aux susurrations de Satan entraînent cet oubli du nom de Dieu et de son message de salut, le Coran. Cette inintelligence et stupidité font perdre la sagesse élémentaire de la créature, qui dépasse ainsi les limites de sa condition (3). Le rôle de la prière rituelle et de la mémorisation du Coran dans la prière libre ("dhikr") est de rappeler précisément les dons de Dieu. L'homme pour être sauvé et pour retourner à Dieu doit donc constamment se souvenir de Dieu et de sa loi de salut.

Les TRADITIONS

Parmi les TRADITIONS, une est souvent rapportée : "la piété ("birr"), aurait dit Mahomet, (consiste dans) la bonté du caractère ; le péché, c'est ce qui affecte ton âme et qu'il t'est désagréable de voir connu des gens". En-Nawawi (mort en 1277) la cite dans son recueil des "Quarante Hadith" (le 22^{ème}), qui résument les bonnes règles à suivre par le parfait musulman traditionnel. Cet auteur la commente ainsi avec d'autres traditionnistes : le péché est donc ce qui blesse dans l'âme, ce qui hésite dans le cœur ; on répugne à ce que ce soit connu des gens : ainsi blâment-ils le musulman qui mange des aliments interdits, qui épouse une femme dont on dit qu'elle est sa sœur de lait, etc... Mahomet aurait affirmé encore : "Si tu n'éprouves aucune pudeur, fais alors ce que tu veux" (20^{ème} hadith). Les commentateurs définissent cette pudeur ("hayâ") comme une propriété de la nature qui porte à éviter le mal et à faire le bien ; elle provient de ce que le cœur sait que Dieu observe : on se garde donc, extérieurement et intérieurement, de transgresser ses lois et on estime mal toute faute qui éloigne de l'Islam. La pudeur ferait ainsi partie de la foi. Quant à "fais ce que tu veux", ceci aurait deux sens :

"La parole du Prophète est un ordre permissif, car si l'action n'est pas interdite par la loi, elle est permise".

"Fais tout ce dont n'a pas honte celui qui agit ouvertement ; si tu veux faire une chose et que tu n'en as pas honte, ni devant Dieu ni devant les hommes, fais-là, autrement non".

Enfin, le 39^{ème} hadith est une allusion à l'intercession de Mahomet : "Certes aurait dit le Prophète, Dieu à cause de moi, pardonnera à ma communauté les péchés commis par erreur, oubli ou contrainte".

Pour la THEOLOGIE musulmane

Pour la THEOLOGIE musulmane (du moins selon la tendance dominante), le péché est essentiellement une désobéissance ("ma'siya"), une infraction faite à la loi positive révélée, c'est-à-dire au Coran. Cette désobéissance ne peut atteindre Dieu, car la créature ne peut porter dommage en aucune façon à son Créateur. Le péché ne sépare pas de Dieu ; il n'est pas question ici de la vie d'amour de Dieu dans l'âme du croyant.

Bien plus, selon l'enseignement qui a dominé jusqu'à nos jours (celui de l'école ash'arite), il n'y a pas de bien ni de mal rationnels ; ceux-ci n'existent pas dans la nature des choses, mais est bien ce que Dieu a décrété tel (et il aurait pu le décréter mal). De même, Dieu, selon le même enseignement, pourrait décider de récompenser la désobéissance et de punir l'obéissance ; il fait ce qu'il veut et il n'a de comptes à rendre à personne. Mais, ordinairement, le musulman s'en tiendra à ce que Dieu a fixé dans le Coran (4).

Ce qui importe alors, dans cette ligne, ce n'est pas tellement le caractère bon ("hasân") ou mauvais ("qabîh") de l'acte humain que la qualification légale, le statut juridique attribué par Dieu à cet acte. Ce statut pourrait changer certes, puisque Dieu fait ce qu'il veut, mais il reste pour l'instant fixé par le Coran "sceau de la révélation".

Ces qualifications légales, telles que les donne le Droit interprétant le Coran et les hadith, sont classées en cinq catégories connues dans le peuple des lettrés et demi-lettrés :

1. les actes obligatoires ("wâjib", "fardh") : ce que Dieu a imposé, comme par exemple les prières rituelles, le jeûne du ramadan, l'aumône légale, etc... (d'obligation individuelle), la guerre sainte (d'obligation collective). On sera récompensé d'avoir accompli un acte obligatoire et on sera puni de l'avoir omis.

2. les actes interdits ("harâm") : ce que Dieu a défendu, comme par exemple le mensonge ; les boissons fermentées, l'adultère, etc. On sera récompensé d'avoir omis un acte interdit et on sera puni de l'avoir accompli.
3. les actes louables (ou recommandés) ("mandoub"), comme par exemple l'aumône surérogatoire ("çadaqa"). On sera récompensé d'avoir accompli un acte louable (ou recommandé), mais on ne sera pas puni de l'avoir omis.
4. les actes blâmables ("makrouh"), comme par exemple l'usage du tabac ou encore chasser pour se divertir (blâmable) mais non dans un autre but que la distraction (car c'est alors licite). On sera récompensé d'avoir omis un acte blâmable et on ne sera pas puni de l'avoir accompli.
5. les actes licites (ou indifférents) ("moubah"), comme par exemple manger de la viande ou du pain, se promener ou s'habiller de telle manière, etc... On ne sera pas puni d'avoir accompli un acte licite (ou indifférent) ; on ne sera ni puni ni récompensé pour les actes indifférents qui ne tombent pas sous le coup de la loi.

Nous voyons donc sous quelle optique se place la vie religieuse musulmane, tout au moins traditionnelle. C'est ce qui faisait dire à un conférencier (à Tunis en 1942) : "Les formules de politesse, les gestes sociaux, les relations mondaines, la plus grande part des actes de la vie civile empruntent les sentiers de Dieu, la notion religieuse du péché préside à toutes nos démarches" (5).

Les théologiens distinguèrent entre grands et petits péchés, mais, comme le fait remarquer le Père Jomier (6), à partir du moment où ils admirent que l'enfer n'était pas éternel pour les musulmans, cette distinction perdait une partie de sa valeur. Retenons que seul le péché d'impiété ("kufir" infidélité, rejet ou refus de l'Islam) est impardonnable et puni du feu éternel.

La sanction morale des fautes pour les musulmans importa beaucoup moins que les règles de bienséance ("adab") et de conduite pratique pour une vie correcte et décente de la société musulmane.

Nous n'abordons pas ici le cas de certains mystiques de l'Islam (du courant soufi) qui cherchèrent l'intimité de Dieu, tout au moins une profonde intériorisation de leur dialogue avec Dieu.

Que reste-t-il de tout cela dans la MENTALITE POPULAIRE au Maghreb ?

1° - Divers termes sont employés pour parler des péchés

Leur signification et leur distinction ne sont pas toujours très précisés. Cependant, notons qu'en pays arabophone on entend les mots de "dhounoub" (péché "léger"), "khataia" ("gros" péché, comme l'adultère, boire du vin, tuer...), "ma'siya" (communément employé pour les péchés les plus graves), "janaba" (se rapportant à l'impureté légale et aux fautes contre la loi positive). D'autres termes évoquent l'idée de ne pas faire un acte auquel on est tenu, comme par exemple omettre une prière, ou bien l'idée de faire une chose qui ne devrait pas se faire, par exemple casser une assiette, manquer un gibier visé. "Harâm" désigne la chose interdite, illicite (les infractions à la loi positive, les actes contraires à la coutume) ; "mousiba" signifie le malheur, depuis la récolte détruite par l'orage jusqu'à la cafetière renversée.

Ces expressions et termes sont souvent déformés et ils ne s'appliquent pas toujours aux mêmes délits. Le péché, étant avant tout une désobéissance à la loi positive (donc au Coran), ce sont donc l'impureté légale et les erreurs rituelles qui semblent être d'abord retenues : mal faire ses ablutions avant la prière rituelle, ne pas recommencer une prière interrompue par hoquet, bâillement..., faire la prière avec un poil de la moustache entrant dans la bouche, etc... Les fautes contre les coutumes et les bienséances sont aussi des péchés ("dhounoub") : le fait de parler de quelqu'un qui est absent, le fait d'uriner debout, de manger sur la route en marchant, de manger sans donner une part au chien ou au chat qui viennent alors près de vous, etc... On appellera aussi ces "fautes" inconvenances. Quelquefois, de vrais péchés sont considérés comme licites : le mensonge en particulier, mais également le fait pour une femme de fraudes dans les relations conjugales si son mari est d'accord avec elle, de même que la prostitution, dans certains cas, peut-être considérée comme permise, pleine de mérites et une bonne œuvre, si c'est par exemple le cas d'une veuve qui veut nourrir ses enfants.

Parfois, le mot péché est employé pour les animaux, mais dans le sens surtout de "mauvaises habitudes", de vice naturel et non pas dans celui de "péché moral". Souvent néanmoins, le terme

"dhounoub" doit se traduire alors par "péchés que les humains commettent à l'occasion des animaux", soit en les laissant nuire aux autres, soit en les maltraitant ou en les tuant. Certaines expressions entendues laissent évidemment rêveurs : "Notre chien est mort et, en mourant, il a emporté tous les péchés de nos enfants" - "Ne tue pas cette grenouille, disait un enfant, tu serais chargé de tous ses péchés" - "Si tu tues cette grenouille, tu commettras un péché". Tuer une bête inoffensive ou utile (chat, chien, puce (7), crapaud, fourmi, hirondelle, etc...) est une mauvaise action. L'idée directrice de ces croyances semble être celle que, la vie venant de Dieu, on ne peut la supprimer que par nécessité ou utilité, c'est-à-dire pour se défendre ou se nourrir. Ces défenses s'étendent même aux plantes, à la terre ("Si quelqu'un frappe la terre, elle se plaint de lui au Seigneur"), à une pierre (que l'on casserait par simple amusement).

2° - Les catégories de péchés sont aussi diverses que les termes.

La distinction courante entre grands ("kabâ'ir") et petits ("çarâ'ir") péchés est connue, mais la liste n'est pas très bien fixée. Les grands péchés seraient l'idolâtrie, le meurtre, l'adultère, les faux serments, le vol grave, la désobéissance aux parents, auxquels on ajoute souvent : le fait de boire du vin, d'injurier la religion, de mentir, d'être orgueilleux. Parfois, les péchés de la langue entrent dans cette catégorie : médisance, rapportage inutile, calomnie, détraction.

Les péchés sont rémissibles ou irrémisibles. Mais, certains musulmans savent bien dire : "Pardonnez comme les Roumis, nous ne le pouvons pas", si bien qu'on entend ceci "Je lui pardonne son offense, mais je ne lui remets pas sa dette". En tout cas, aucun péché n'est irrémisible, sauf l'idolâtrie ; c'est une conviction unanime parmi les gens du peuple, tandis que les savants discuteraient dans le cas, par exemple, d'un idolâtre qui se repent de son péché. De toute façon, le pardon dépend de la seule volonté de Dieu, or nous ne pouvons pas la connaître... ! Des péchés pourraient être remis dans l'autre monde, mais non ici-bas ; il serait vain, toutefois, d'essayer d'en établir la liste !

3° - Quelques précisions peuvent être données sur les péchés intérieurs et les péchés extérieurs.

Une distinction a des conséquences profondes, celle entre péchés cachés et publics. C'est ainsi que le péché qui reste caché, n'étant connu de personne si ce n'est de Dieu et du coupable, le péché qui sauve les apparences et ne provoque pas de scandale, est beaucoup moins grave. Le principal est que le péché n'entraîne pas de trace sociale. Les fautes d'impureté entre garçons, le péché d'un homme avec une prostituée, etc. ne tirent pas à conséquence si ce n'est pas connu. Il est ainsi presque plus grave de révéler publiquement que la loi a été violée que de la violer réellement. Au contraire, le péché connu de tiers devient plus grave, parce qu'il trouble les bienséances reçues dans le milieu, les règles sociales déterminées par la loi. Enfin, si l'auteur du péché s'en vante lui-même exprès, Dieu ne lui pardonne pas, parce qu'il cherche à faire passer pour bonne, devant les autres, son action coupable.

Au sujet du péché d'intention, les réponses peuvent paraître contradictoires. En effet, les uns appellent péché l'infraction à la seule règle positive, dont l'acte extérieur contraire à la loi musulmane, tandis que les autres l'appliquent également aux fautes intérieures. L'un dira que le voleur qui revient sans avoir pu commettre son larcin n'a pas péché mais un autre saura bien dire que Dieu voit les plus secrètes pensées et qu'il demandera des comptes à l'homme, précisément sur toutes ses intentions cachées.

"Beaucoup de gens se trompent et ne font attention qu'à l'acte extérieur, mais en réalité, celui qui a l'intention de mal faire est coupable devant Dieu alors même qu'il n'est pas condamné par la loi positive".

"Si l'intention reste secrète, au fond du cœur, et que l'homme ne la manifeste d'aucune façon, Dieu seul en aura connaissance. Les anges, l'ignorant, ne pourront l'inscrire, mais Dieu lui-même en prendra note et au jugement dernier il en demandera compte. L'homme obtiendra auprès de Dieu la rétribution qu'auront méritée ses secrètes intentions, si celles-ci ont été mauvaises il en sera puni" (d'un cheikh de Confrérie musulmane).

"Ce qui est terrible, disait un nomade, c'est d'aller voler et de mourir en y allant ; d'aller s'enivrer et de mourir en y allant ; d'aller commettre un adultère et de mourir en s'y rendant, Comment alors paraître devant Dieu? "

"Si tu te proposes de faire une action bonne ou mauvaise, disait un autre, tu en

es responsable comme si tu l'avais déjà faite. Cependant, la chose sera moins grave. Tu as par exemple l'intention de voler, mais de fait tu n'as pas volé ; tu as commis un péché devant Dieu mais les hommes ne te réclameront rien en justice".

Des versets coraniques sont connus de tous : "Les actions ne valent que ce que vaut l'intention et chacun sera jugé d'après ses intentions", "Dieu connaît les secrets des cœurs".

Outre les intentions perverses, il y a naturellement les fautes extérieures : mauvais regards, mauvaises paroles et mauvaises actions.

"Dieu, disent les musulmans, nous demandera compte de ce qu'ont vu nos yeux, de ce qu'ont entendu nos oreilles, ce qu'a dit notre langue, de toutes les actions de nos mains et de nos pieds" (cf. Coran 24,24 ; 41,19,20,21.).

"Arrêter ses regards sur une femme mariée est un péché, Un seul regard suffit pour rendre l'homme pécheur".

"Si quelqu'un n'a rien fait et que tu ruines sa réputation en racontant sur lui un tas d'histoires, tu commets un péché".

"Il y a, disait un nomade, trois sortes d'individus qui n'entreront pas au ciel : ceux qui ont les bras paresseux (trop courts), ceux qui ont le cœur méchant (noir) et ceux qui ont la langue trop longue".

"La vertu de l'homme est dans la garde de sa langue".

"Si la volonté ne maîtrise pas les sens, ils ne seront pour nous que sources de péchés. L'œil deviendra pour nous un ennemi qui nous montrera la femme du prochain ; l'oreille sera aussi l'ennemi qui nous fournira toute espèce de rapports vrais ou faux ; la langue sera l'ennemie qui nous fera insulter le prochain en nous couvrant nous-mêmes de honte. La main sera l'ennemie qui, ravissant le bien d'autrui, nous rendra voleur, Le pied sera l'ennemi qui conduira au lieu de débauche.

Le ventre et les parties sexuelles sont aussi comptés parmi les sens, comme instruments du péché : "C'est le ventre qui est la cause de tous les péchés de l'homme" Quant aux organes sexuels, le langage courant les nomme "la chair du péché".

4° - Quelles sont donc les causes du péché ?

La première est naturellement Dieu, puisque pour le musulman (de style traditionnel et influencé par l'enseignement de la théologie ash'arite dominante dans les universités et zaouias) Dieu est l'auteur de tout ce que l'homme peut faire de bien ou de mal. L'homme ne fait donc qu'exécuter le bien ou le mal que Dieu a décrété qu'il ferait. Mais les musulmans, qui répugnent à mettre le mal au compte de Dieu, le rejettent sur le démon, "Satan le lapidé". La mauvaise nature de l'homme le pousse aussi au péché ; elle est sœur et complice du démon :

"L'homme n'est que faiblesse, péché et vices",

"Tout homme qui marche sur la surface de la terre est atteint par le péché".

"Ton ennemi le plus acharné, c'est la mauvaise nature qui réside dans tes flancs" (hadith).

Il y a encore le caractère qui peut être vicieux et incorrigible. "Une jument qui a l'habitude de buter, butera toujours" dit le proverbe. Ce caractère vicieux est facilement attribué à l'hérédité ou à une naissance illégitime.

Enfin la dernière cause, les femmes : "Les femmes sont la cause de tous les péchés que commettent les hommes ! "

La conception que les musulmans (à mentalité traditionnelle) se font de la loi morale et de la transcendance de Dieu est à la base de cette notion de péché.

La loi morale divine est d'abord (et uniquement pour beaucoup) une loi positive décrétée par le bon plaisir de Dieu, annoncée par les Prophètes et enseignée ensuite par ceux qui en ont la science. La vraie science est précisément de connaître la loi de Dieu (le Coran), et à travers elle, Dieu. Il faut donc apprendre ce qu'ordonne la loi ; pour cela il est nécessaire de se faire instruire à l'école coranique et d'interroger les savants. Si vraiment, un homme manquait de moyens d'information, Dieu y pourvoirait par inspiration. Cette loi ne vaut, en outre, que pour les musulmans pubères, dès qu'apparaissent les signes de la puberté, sinon à partir de dix-huit ans. Ainsi, les non pubères ne sont pas coupables devant Dieu de péchés formels. Les fredaines des enfants ne leur sont pas imputées et Dieu ne leur en demandera pas compte. Néanmoins, ce n'est pas une raison pour leur laisser faire ce qu'ils veulent, car les grandes personnes sont responsables du mal qu'ils peuvent commettre et il faut les former et les éduquer pour leur faire prendre de bonnes habitudes. Bien plus, disent les adultes qui réfléchissent, si l'enfant a atteint l'âge de raison (7 ou 8 ans) ce qu'il fait de mal lui est imputé par Dieu, alors même que la loi positive musulmane ne le sanctionne pas (8).

Les musulmans "modernes", suivant en cela la façon de voir de certains réformistes du début de ce siècle, affirment, cependant quant à eux, l'existence d'une certaine loi naturelle : "la loi (révélée du Coran) est venue simplement pour indiquer ce qui existe ; ce n'est pas elle qui le fait être bon". De toute façon et heureusement, la conscience existe chez tous, quoique souvent diminuée ou faussée,

Dieu est inaccessible dans sa transcendance absolue. Le peu d'importance attachée au péché intérieur ou "caché" ("tasattour") conduit à bien des accommodements avec la loi. D'une part, Dieu est très loin, d'autre part, les apparences extérieures à sauver semblent compter ainsi beaucoup plus que la désobéissance à Dieu.

Il n'est donc pas question ici de parler de péchés "mortel" et "véniel" ou "d'état de grâce" ; Dieu ne se communique pas à l'âme par la grâce sanctifiante et le péché originel n'existe pas, Le péché "n'atteint en rien le mystère même de la vie divine" ; il s'agit seulement d'une "désobéissance en quelque sorte extrinsèque" (9).

"Dieu a dit : O ma créature, quand tu m'obéis, que m'ajoutes-tu ? et quand tu me désobéis, que m'enlèves-tu ? Moi qui t'ai créé, je t'ai ordonné de m'obéir et tu as voulu me désobéir ! ce que tu as fait, c'est à toi seulement que tu l'as fait, en bien ou en mal" (10).

C'est du reste bien ainsi que parfois le musulman du peuple en arrive à se poser les problèmes de conscience : en fin de compte, est-ce que cela fait quelque chose à Dieu que je commette ou non tel péché ? (11) Ce qui ne veut dire en aucune façon qu'on ne rencontre pas chez tel autre une conscience très vive de la faute intérieure,

Dieu est tellement grand, tellement puissant que la révolte ne l'atteint pas, pas plus que ne le serait un sultan par la désobéissance de son esclave (12).

La gravité du péché n'est donc guère considérée que dans ses conséquences préjudiciables au pécheur et à la société. Il s'agit d'abord de sauver la face et d'éviter le scandale dans le quartier où l'on vit. "Dix péchés sous l'œil de Dieu plutôt qu'un seul sous l'œil de l'homme" ! C'est une question de pudeur, de "hichma" ("hachouma"), de retenue. Il s'agit de vivre selon les coutumes et les bienséances de la société musulmane où tout doit viser à l'édification du prochain. Ce qui est grave, en fin de compte, ce n'est pas tant de ne pas croire en Dieu et de commettre le péché secrètement que de se mettre en marge de la communauté musulmane, de s'en exclure par la révolte publique contre la loi et par la mauvaise conduite. Théoriquement, les enfants peuvent "tout voir", "tout entendre" et "tout savoir", mais, pratiquement, la fierté des parents, la reconnaissance sociale de la nécessité des corrections, leur sens de l'éducation aussi (quoique insuffisant) empêchent les enfants de "tout faire". Il faut sauver la réputation et l'honneur de la famille.

De telles conceptions bien ancrées semblent donner aux musulmans du peuple un assez grand apaisement intérieur, une bonne conscience d'eux-mêmes et une confiante sérénité ; ils sont dans la communauté qui "ordonne le bien et interdit le mal" et le principal, encore une fois, n'est-il pas d'être sociologiquement dans cette communauté, en y vivant avec honorabilité et respectabilité ?

"Moi, entend-on souvent dire, je n'ai pas fait de péchés ; je n'ai ni bu de vin, ni fumé de tabac, ni été avec les femmes, ni joué aux dès !"

Les nécessités de la vie, qui amènent à sortir de la communauté et du groupe musulman (l'émigration en France par exemple), entraînent des manquements à la loi, ne serait-ce que dans le culte et la pratique religieuse. Mais alors, on peut toujours trouver des motifs de justification, ne serait-ce que "l'état de nécessité".

Les musulmans ont incontestablement un certain sens du péché, mais nous voyons, par ce qui vient d'être décrit, quelles en sont les limites. Dieu est grand, certes, et il veut que sa volonté soit respectée et obéie ; mais l'Islam populaire ignore la sainteté de Dieu et il n'y a même pas de nom pour l'exprimer dans le langage courant. L'esclave devant le Maître s'anéantit, pénétré par la crainte mais non par l'amour. Nous savons, nous chrétiens, que le péché est révolte contre l'amour et que pour le racheter il a fallu la mort du Christ sur la Croix, par amour.

Il serait trop long de développer maintenant le rôle que nous pouvons jouer auprès des musulmans, comme éveilleurs de conscience dans cette question du péché. Ne nous laissons pas de faire appel au bon sens, à la raison, à la droiture intérieure, de corriger les idées fausses et d'en suggérer de bonnes. Ne nous extasions pas trop devant la notion musulmane de transcendance divine qui peut mener à des aberrations. Pour comprendre le péché, il faut croire à l'amour de Dieu et comprendre que le péché blesse au vif cet amour. Ne nous laissons donc pas de rappeler que Dieu est Amour et que la voix de notre conscience est révélation en nous de Dieu et de sa volonté d'amour. Il ne s'agit évidemment pas d'une morale laïque, d'honneur social, de respectabilité ou de maîtrise de soi ; il ne s'agit pas davantage d'une morale purement juridique, légaliste, d'être en règle avec la loi et de penser qu'ainsi Dieu n'a plus rien à demander.

Ne sous-estimons pas le travail de la grâce qui chemine dans les armes. Un jour qu'un prêtre avait, devant une famille paysanne, développé le Sermon sur la Montagne, un vieillard s'écria : "Père, nous te remercions ! Jamais nous n'avons entendu de telles paroles. Mais, vois-tu, mon cœur me disait que Dieu est tel que tu nous le dis. Et moi je ne le savais pas !".

NOTES

1. COMPRENDRE, série Saumon, n° 32 du 1/6/1960
2. "La prière dans le Coran" dans la revue En Terre d'Islam, n° 3, 1933, p. 251
3. Dans la Bible, nous voyons aussi que la démesure consiste pour l'homme à oublier sa condition de créature dans son comportement : péché d'Adam, de Babel... Au cœur même du Livre de Job, éclatent cette attitude d'âme élémentaire et cette humilité de base, qui font que l'on accepte dans ses ultimes conséquences la condition de créature.
4. Sur toutes ces questions voir Louis Gardet : "La mesure de notre liberté" - les actes humains, le décret et la justice - Publication de l'IBLA, n° 9, Tunis 1943.
5. Cf. IBLA, octobre 1942, "La psychologie de l'Oriental" par M. Hachemi Sebaï p. 360
6. "Le commentaire coranique du Manâr, C. P. Maisonneuve, Paris 1954, p. 140, note 1.
7. On peut tuer les poux, sauf sur le territoire de la Mecque, ce qui serait alors un péché.
8. On considère pourtant facilement dans le peuple que les enfants qui meurent, même ayant atteint l'âge de raison, n'ont pas commis de péchés ; une fille qui meurt "vierge donc sainte", la veille de son mariage, va droit au ciel !
9. L. Gardet "Les fins dernières selon la théologie musulmane" II dans la Revue Thomiste, 1957, n° 2, p. 250.
10. "Ce n'est pas Dieu qui fait tort à l'homme, c'est l'homme qui se fait tort à lui-même" ("zalama nafsaho"). Voir dans les Mélanges de l'Institut Dominicain d'Etudes Orientales du Caire (MIDEO), 1957 n° 4, comment le Dr. Kamel Hussein dégage le sens de cette expression "être injuste envers soi-même" : "Le ZOLM dans le Coran d'après le Docteur Kamel Hussein" par l'abbé Henri Teissier, pp. 255-261.
11. Dans le roman égyptien "al-Saqqâ mât" (le porteur d'eau est mort) de Youssouf al-Siba'i (Le Caire 1952), analysé par le RP Jomier dans MIDEO 1954 n°I, nous voyons le porteur d'eau s'adresser à Dieu en disant : "Qu'exiges-tu de ton serviteur, sinon qu'il ne fasse pas le mal à son frère ? Est-ce que vraiment Tu es gêné s'il prend parfois un peu de bon temps et se donne du plaisir ?".
12. Dans ce même roman égyptien de Youssouf al-Sibâ'i, le nihilisme pratique, l'anéantissement devant

Dieu témoigneraient en fait, d'une façon déformée et exagérée, pour la transcendance divine : "L'hymne au néant serait en même temps, un hymne à la transcendance de Dieu".

On ne peut pas ne pas penser à certaines positions protestantes (dont on sait que maintes thèses se rapprochent de celles de l'Islam). Le Père Daniélou écrit au sujet de Karl Barth : "... Reprenant le solus Deus de Luther, il dénonce toutes les prétentions de la liberté humaine, qui lui paraissent attentatoires à la souveraineté absolue de la liberté divine. Tout ce que Dieu n'opère pas dans l'homme est néant. Le salut éternel lui-même est l'œuvre de Dieu seul. L'homme paraît à Barth trop dérisoire pour qu'il soit capable même de se damner. Et son prédestinationisme aboutit paradoxalement à une doctrine de salut universel. Aussi l'homme est dépouillé de la dernière chose qu'il pensait encore pouvoir s'approprier et soustraire à la toute-puissance divine - et qui est l'enfer. Car, comme l'a bien vu Jouhandeau, l'enfer est l'ultime expression de la valeur de la liberté humaine. Le nier c'est dire ou que la liberté est incapable de résister à la grâce sanctifiante - ou que le péché est finalement si dérisoire qu'il ne mérite pas même d'être puni" ("Dieu et nous", Paris, Grasset 1956, pp. 91-92).

TEXTES

TUNISIE

La délicatesse de conscience

"Un jeune homme, un de ces jeunes gens qui ignorent encore le monde, était assis à côté d'un vieillard vêtu d'habits blancs. Ils conversaient ensemble. La conversation en vint à la question du pardon des péchés.

Il ne nous est pas nécessaire à nous, dit l'enfant, de demander pardon de nos péchés. Grâce à Dieu, nous ne sommes ni des coupeurs de route, ni des assassins, ni des voleurs, ni des ravisseurs. Que celui qui a beaucoup péché, qui est plongé tout entier dans les péchés, demande pardon". - "Mon enfant, dit le vieillard, c'est à nous à demander pardon, parce que nos péchés sont peu nombreux".

Pendant qu'ils étaient ainsi plongés dans la conversation, on leur apporte le café. L'enfant pris la tasse de café à la main. Absorbé par la discussion, il parlait, faisait des gestes. Soudain, il renversa la tasse sur la robe du vieillard et la lui salit.

Le vieillard saisissant l'occasion lui dit: "Si ma robe avait été de couleur noire, la tache de café aurait-elle paru ?" - "Non, lui dit-il" - "Mais alors, lui dit le vieillard, pourquoi paraît-elle maintenant ?" - "Parce que (la robe) est blanche, lui dit-il".

"Ainsi donc, lui dit le vieillard, pour celui qui est plongé dans les péchés, un péché de plus ne paraît pas et il n'en a pas conscience. Pour celui, au contraire, qui ne commet pas de péché, quand il arrive d'en commettre un, celui-ci fait tâche et il s'en attriste. C'est pourquoi, il doit demander pardon à Dieu jusqu'à ce qu'il lui pardonne. S'il n'agissait pas ainsi, il s'habituerait au péché et il en viendrait à le commettre facilement et il ne s'en attristerait que lorsqu'il tomberait dans l'abîme. Aussi il faut que nous demandions sans cesse pardon et que nous nous éloignons des abîmes de perdition qui nous mènent au péché".

"C'est bien vrai, lui dit l'enfant, Dieu vous bénisse ; cela ne me serait pas venu à l'esprit, si Dieu ne m'avait pas donné cette leçon de choses qui m'a montré d'une façon sensible que j'étais dans l'erreur. Que Dieu me pardonne cette erreur. J'espère qu'il me pardonnera, car il est clément et miséricordieux".

Le péché intérieur,

"On raconte qu'il y avait deux voisins, l'un avait de bonnes intentions et une bonne conduite, ne voulant que le bien et ne faisant que bonnes actions ; l'autre avait de mauvaises intentions et une conduite perverse.

Celui qui avait une bonne conduite et d'excellentes intentions ne cessait d'être bienfaisant envers l'autre et se montrait pour lui plein de déférence, parce que, lui-même étant dans la prospérité, étranger, sans famille à nourrir, l'autre était misérable et très pauvre.

Un jour celui qui était dans la misère se dit en lui-même : mon voisin est très riche, il a beaucoup de biens et il n'a personne à entretenir, Si d'aventure, je faisais irruption chez lui, la nuit,

pendant son sommeil pour lui voler ce qu'il possède ? Et s'il s'apercevait de ma présence, je le tuerais. Qui pourra voir celui qui l'a tué ? Je deviendrais ainsi, avec cette fortune et les meubles, le plus riche du pays...

Pendant qu'il s'entretenait ainsi en lui-même, son voisin lui apporta un grand cadeau et lui dit : "Prends ce cadeau et utilise-le". Et cela au moment où l'autre s'était résolu à le voler et à lui trancher la tête. La nuit vint pour notre compère. Il se dirigea vers la maison de son voisin, il chercha de-ci de-là il ne trouva pas un endroit par où pénétrer dans la maison. Il revint à son logis,

"Où étais-tu, lui dit sa femme ?" - "Je n'étais nulle part, dit-il". Elle lui dit : "Auparavant, tu ne sortais pas à cette heure ; qu'est-ce qui t'a fait sortir cette nuit ?" Il lui dit "Je suis sorti en réalité dans l'intention de voler un peu de la fortune de notre voisin, et je me suis dit en moi-même : s'il s'aperçoit de ma présence, je le frapperai et le tuerais. Or je suis allé, mais je n'ai pas pu entrer ; me voici de retour".

"Ainsi donc, lui dit-elle, tu as eu l'intention de tuer ?" - "Oui, lui dit-il, j'en ai eu l'intention mais je ne l'ai pas fait".

Elle lui dit : "Que le Miséricordieux te fasse miséricorde. Ne sais-tu pas que celui qui veut quelque chose, - qu'il le fasse ou non - doit être rétribué en conséquence ? S'il a eu une bonne intention, certainement Dieu le récompensera, et s'il a eu une mauvaise intention, Dieu le punira à cause de celle-ci, qu'il l'ait réalisée ou non. Qu'est-ce qui a pu pousser un homme intelligent comme toi à avoir de mauvaises intentions à l'égard de gens qui lui font du bien? Ce bienfait dont il t'a comblé pèse sur toi, Il faut que tu reviennes à Dieu et que tu lui demandes de te faire miséricorde et qu'il te pardonne le crime que tu as commis".

SAHARA

Le péché d'intention

"Il y avait deux frères : l'un partit dans la montagne pour s'adonner à la prière, et l'autre resta dans le monde en se conduisant mal. (Au bout d'un certain temps), celui qui était dans le monde se dit : "En voilà assez de me conduire mal je rejoins mon frère et j'adorerai Dieu (comme lui) !" Celui qui était dans la montagne se dit "Assez d'adoration I Je vais descendre dans le monde !"

Ils se rejoignirent en chemin ; l'un courait d'en haut et tomba sur son frère ; ils moururent tous deux.

A celui qui avait adoré, Dieu lui imputa l'inconduite ; à celui qui s'était mal conduit, Dieu lui imputa l'adoration",

Nécessité de l'éducation des enfants.

" Un homme avait un fils qui grandit et battit son père. Celui-ci alla trouver le Calife Omar, lui demandant de punir son fils dénaturé. Le Calife lui demanda : "As-tu fait instruire ton fils?" - "Non" - "L'as-tu envoyé au marché ?" "Non" - "A-t-il fréquenté les gens et conversé ?" - "Non" - "Que faisait-il dans sa jeunesse ?" - "Dès qu'il en fut capable, je lui fis garder les chameaux".

"Eh bien, c'est un chameau qui a rué".

Puis le Calife appela l'enfant et lui dit doucement qu'il ne fallait pas battre son père".



S. M. A. Comprendre 20, rue du Printemps PARIS C. C. P. : 15 263 74
--